

ARRETE N° 2023 - 017

**DELEGATION TEMPORAIRE AU SEIN DE LA SOUS-COMMISSION
DEPARTEMENTALE DE SECURITE ET D'ACCESSIBILITE PROGRAMEE LE 09
FÉVRIER 2023
5 - Institution et vie politique
5-3 - Désignation de représentants**

Nous, **Frédéric MARCHE**, Maire de Cléon,

VU :

- L'article L.2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux pouvoirs de police du maire,
- L'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales portant délégations de fonctions aux adjoints,
- Le Décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié par le Décret n° 2014-1312 du 31 octobre 2014 relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,
- L'arrêté Préfectoral en date du 17 novembre 2014 portant composition et fonctionnement de la sous-commission départementale de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public et les immeubles de grande hauteur,
- La délibération du conseil municipal n° 08.08.2021.24 du 06 juin 2021 portant création et composition des commissions municipales.
- L'arrêté N°2021-223 portant nomination des représentants de la collectivité au sein de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité.

CONSIDERANT :

- Que le maire, membre de droit de ladite commission, peut désigner un adjoint ou à défaut, un conseiller municipal, qu'il aura désigné pour le représenter dans cette sous-commission,
- L'absence de Madame COLOMBOTTI Monique, 7^{ième} Adjointe au Maire et l'empêchement de Monsieur BERTHOU Fabrice, 4^{ième} Adjoint au Maire.
- La nécessité de prévoir un représentant de la commune sur place lors de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité programmée le 09 février prochain.

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} :

Délégation de fonction et de signature temporaire est accordée à **Madame OMONT Sylvie**, Conseillère Municipale Déléguée, pour le représenter au sein de la Sous-Commission Départementale de Sécurité programmée le 09 février 2023.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délégation temporaire au sein de la sous-commission Départementale de Sécurité et d'Accessibilité programmée le 09 février 2023

Date de transmission de l'acte : 18/01/2023

Date de réception de l'accusé de réception : 18/01/2023

Numéro de l'acte : 2023-017 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20230117-2023-017-AI

Date de décision : 17/01/2023

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Actes individuels

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

ARTICLE 2^{ème} : Mmes la Directrice Générale des Services, la Directrice Technique sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Transmis au Préfet de la Région Normandie, Préfet de la Seine-Maritime ainsi qu'au directeur du SDIS 76.
- Publié.
- Notifié à l'intéressée.
- Inséré au registre des arrêtés de la commune.

Fait à Cléon, le 17 janvier 2023

Le Maire,



Frédéric MARCHE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

